



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 octobre 2024

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
 - 2.1 Représentations
 - 2.2 Courriers
- 3. Communications du Conseil administratif**
 - 3.1 Communications
 - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
 - 4.1 Rapport Commission Aménagement du territoire, mobilité (ATM) du 17 septembre 2024, Les Marronniers
 - 4.2 Rapport Commission Aménagement du territoire, mobilité (ATM) du 17 septembre 2024, PLQ La Susette
 - 4.3 Rapport d'information de la Toutes commissions réunies du 16 septembre 2024, présentation de l'aéroport
 - 4.4 Rapport d'information de la Commission Environnement, agriculture et énergie du 23 septembre 2024, Fonds climat
 - 4.5 Rapport d'information de la Commission Prévention, sécurité du 2 septembre 2024, concernant le point de situation du quartier du Pommier
- 5. Projets de délibérations**
 - 5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour l'organisation d'un concours SIA 142 sur le secteur des Marronniers
 - 5.2 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à engager les études nécessaires à l'établissement du plan localisé de quartier du secteur de la Susette
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Grands travaux**
- 8. Motions :**
 - 8.1 Intégration du Grand-Saconnex au programme « Français en été »
- 9. Résolutions : néant**
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
 - 11.1 Pétition « Préserver la santé des chiens à Genève »
 - 11.2 Autres propositions
- 12. Communications et divers**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024

12.1 Agenda

12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. - Claude BAECHLER (GAG) - Jean-Claude CUDRE (PLR) - Regula ECKERT (Verts) - Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Peta GIROD (CENTRE) - Patrick HULLIGER (INDEPENDANT) - Francine MAMIN-TISSOT (CENTRE) - Eliane MICHAUD ANSERMET (INDEPENDANTE) - Corinne MONNIER (GAG) – Marc PASCHE (PLR) - Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) - Antonio PRIETO (VERTS) - Angelica PRUNCU CUTILE, Vice-Présidente (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Président (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) - Carole STUDER (VERTS) – Valérie TISSOT-BUCHOUX, Secrétaire (PLR) - Oana TOPOR-POP (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif
M. Michel POMATTO, Conseiller administratif
Mme Sandra PORTIER, Conseillère administrative
Mme Nathalie MACHERET, secrétaire en charge du Conseil municipal

Excusé-excusées :

Mme Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS)
M. Gérard BISE (VERTS)
M. Saïd BOUCHARB (INDEPENDANT)
Mme Alessia CAVALIERI (CENTRE)
M. Thierry PONCET (VERTS)

Le Président ouvre la séance et demande, à ceux qui le peuvent, de se lever afin de faire une minute de silence suite au décès de Madame Astride BUCHOUX, maman de Mme Valérie TISSOT-BUCHOUX, Secrétaire du municipal.

Le Président demande au public s'il a des questions. Une personne pose deux questions ; la Secrétaire, Mme TISSOT-BUCHOUX, en prend note. Le Président informe les personnes présentes que les questions seront reformulées au point 10 de l'ordre du jour et que les membres du Conseil administratif ont tout loisir d'y répondre ce soir ou lors de la prochaine plénière du 11 novembre 2024.

Le Président demande de bien vouloir modifier l'ordre du jour comme suit :

- Annulation du point 4.5 qui n'a pas été reçu dans les temps et qui sera mis à l'ordre du jour du Conseil municipal du 11 novembre 2024.

Le Président passe au vote de la modification de l'ordre du jour.

La modification est approuvée à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024

Mme MICHAUD ANSERMET demande qu'il soit stipulé que la résolution « Vols de nuit, ça suffit ! Appliquons le modèle zurichois » a également été signée par Les Indépendant-e-s.

Mme MAMIN-TISSOT revient sur l'annulation de l'ordre du jour du point 5.1 pour lequel il est écrit qu'il est retiré car il n'y a pas de rapport décisionnel en lien. Toutefois elle souhaite qu'il soit mentionné que cette délibération a été retirée car elle a déjà été votée lors de la plénière du 17 juin 2024. De plus en page 6, il est noté M. JIMAJA confirme qu'il s'agit d'un rapport d'information et non décisionnel et qu'il a évoqué que quelques coquilles doivent être corrigées, Mme MAMIN-TISSOT souhaiterait savoir quelles coquilles doivent être corrigées ? De plus, elle précise que c'est elle qui a posé la question concernant ce rapport à savoir s'il s'agissait d'un rapport d'information ou décisionnel, car c'est la première fois que ce terme est mentionné. De plus elle ajoute que le Président a précisé qu'il s'agissait

d'une erreur de titre et a proposé de voter la modification du titre qui, a été acceptée par 21 « oui », elle souhaite que ce vote figure dans le PV.

Le Président précise qu'il reviendra ultérieurement concernant les titres des rapports à savoir d'informations ou décisionnels.

Le Président passe au vote du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024.

Celui-ci est approuvé par 20 "oui", 0 "non", 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- La soirée de la Sirène le 5 octobre 2024, représenté par le bureau.
- La soirée du Groupement du lac de la rive droite (GLRD) à Chambésy, représenté par M. SIMETH, un rapport succinct sera présenté au prochain Conseil municipal.

Courriers à lire :

- Email de l'ACG du 4 septembre 2024 Nouveau droit cantonal relatif au droit de cité genevois (LDCG et RDCG) - L'acquisition et la perte du droit de cité communal, le document est disponible sur CMNET.

3. Communications du Conseil administratif

3.1. Communications

M. JIMAJA informe que concernant l'abattage des arbres à Bois-Brûlé, des informations plus précises ont été reçues. La Fondation pour les Terrains Industriels (FTI) a confirmé que les abattages d'arbres qui ont eu lieu dans le secteur du Bois-Brûlé font partie de la mise en œuvre du plan directeur de la zone industrielle et artisanale. Le plan directeur a été établi entre 2014 et 2016 et la requête en défrichement définitif a été déposée en 2017. Ces abattages ont été réalisés dans le cadre de l'autorisation de défrichement transmise à la commune en mai 2023, à la suite de l'adoption de la PDZIA ; l'autorisation visait uniquement les arbres en zone forestière. La FTI a informé que d'autres abattages sont prévus et que ceux-ci feront l'objet d'une demande auprès de l'Office cantonale de l'agriculture et de la nature (OCAN).

M. POMATTO informe qu'en lien avec le développement du centre sportif du Blanché, suite à l'appel d'offres, il y eu l'adjudication des mandataires pour l'étude du projet. A l'issue de l'examen des cinq dossiers reçus, qui étaient conformes, le comité d'évaluation a sélectionné le consortium Match Point, piloté par l'atelier Bonnet architectes. Son offre répond aux attentes dans le sens où elle fait preuve d'engagement et se positionne sur les différents enjeux du projet. L'équipe a fait des suggestions intéressantes sur les principes organisationnels futurs du centre sportif. L'image directrice qui avait été étudiée va être questionnée à nouveau avec leurs propositions. Une demande de crédit d'étude va être votée, normalement en décembre 2024.

Mme PORTIER présente deux nouvelles collaboratrices : Mme Bruna MAGALHES, en tant qu'architecte, responsable du secteur architecture qui a commencé le 16 septembre 2024 et Mme Cynthia DRECOURT en tant qu'agente de police municipale qui a commencé lundi dernier, auxquelles elle souhaite la bienvenue. De plus, Mme PORTIER, annonce qu'il y aura probablement un dépassement sur les lignes comptables du Service des parcs concernant la ligne « désaffectation des tombes ». En effet, malgré la préparation faite en amont, il est difficile de prévoir quelle famille va renouveler ou non le mandat. De ce fait, il y aura neuf tombes au total, donc quatre supplémentaires sur les cinq prévues, ce qui amène un dépassement de coût sur la ligne des sépultures de CHF 19'851,20.

3.2 Suspens du Conseil municipal

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question ni de remarque.

4. Rapports des Commissions et des délégués

4.1 Rapport Commission Aménagement du territoire, mobilité (ATM) du 17 septembre 2024, Les Marronniers

Mme ECKERT donne lecture de son rapport et n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion

M. BAECHLER demande quand sera abordé le sujet concernant les titres des rapports à savoir décisionnels ou non ?

Le président répond à M. BAECHLER que pour tout rapport où une décision doit être prise, il faut indiquer uniquement le titre du rapport et que s'il n'y a pas de décision à prendre il faut indiquer : rapport d'information.

M. CUDRE indique que si ce texte « décisionnel » a été ajouté c'était une demande du Conseil administratif.

M. JIMAJA répond qu'en effet c'est une nouvelle décision d'indiquer la nature du rapport et après vérification dans le règlement du Conseil municipal, il n'y aucune indication qui mentionne la nécessité de stipuler le type de rapport. Par conséquent, c'est la délibération qui suit qui indique la nature du rapport.

Le président va vérifier dans le règlement, toutefois il demande, au nom du Bureau, d'indiquer rapport d'information s'il n'y a pas de vote à la clé et de ne plus indiquer décisionnel si une délibération suit.

Le Président passe au vote du rapport

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.2 Rapport Commission Aménagement du territoire, mobilité (ATM) du 17 septembre 2024, PLQ La Susette

Mme ECKERT donne lecture de son rapport et n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion

Mme EDELENBOS demande comment est composée l'équipe pluridisciplinaire, est-ce une équipe de la commune du Grand-Saconnex ou une équipe indépendante ?

M. JIMAJA répond à Mme EDELENBOS qu'il s'agit d'un bureau qui sera mandaté pour ce dossier, les informations ont été données en commission.

M. BAECHLER souhaite avoir plus de précisions concernant la composition de ce bureau.

M. JIMAJA indique qu'il y a eu un appel d'offres concernant le bureau qui a été sélectionné. Les mandataires se concerteront afin d'accompagner la commune ainsi que le canton et les propriétaires dans ce projet, afin que chacun ne travaille pas de son côté. Ce sont donc des professionnels qui s'occuperont des documents et formulaires d'enquêtes. M. JIMAJA ajoute qu'il se tient à la disposition de M. BAECHLER pour plus de détails si nécessaire.

Le Président passe au vote du rapport

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

4.3 Rapport d'information de la Toutes commissions réunies du 16 septembre 2024, présentation de l'aéroport

Mme PRUNCU-CUTILE donne lecture de son rapport et n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question ni de remarque.

4.4 Rapport d'information de la Commission Environnement, agriculture et énergie du 23 septembre 2024, Fonds climat

Mme ECKERT donne lecture de son rapport et n'a rien à ajouter.

Le Président ouvre la discussion

M. EYA NCHAMA remercie Mme ECKERT, qui a rejoint récemment le Conseil municipal, pour son rôle et les très bons rapports qu'elle présente pour la commission qu'il préside.

Mme MAMIN-TISSOT remercie également Mme ECKERT pour son rapport complet. De plus, elle soulève la question du financement et rappelle les chiffres mentionnés dans le rapport. Concernant le paragraphe « une augmentation du budget de fonctionnement au budget 2025 et le principe d'un crédit cadre quadriennal ou quinquennal dont les modalités seront définies au printemps 2025 », Mme MAMIN-TISSOT demande s'il y a autre chose qui doit être décidé au printemps 2025 hormis l'approbation des comptes 2024 sans le Fonds climat. De plus, elle souhaite savoir si cette somme importante est déjà intégrée au budget qui va être étudié prochainement ?

M. JIMAJA rappelle et précise qu'évidemment toutes ces questions avaient été abordées en commission. Le montage qui a été fait concernant la partie relative au fonctionnement est un regroupement de toutes les actions qui sont menées actuellement et, donc déjà comptées dans les lignes au niveau de commune qui s'élèvent à environ CHF 260'000.-. La ligne concernant le Fonds climat pour le fonctionnement a été renforcé d'environ CHF 135 000.- pour arriver au chiffre de CHF 400 000.-.

M. JIMAJA ajoute que cela a été présenté aux commissaires qui ont demandé d'attendre le printemps prochain, au vu de la nouvelle législature, mais cela a déjà été intégré au budget.

5. Projets de délibérations

5.1 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour l'organisation d'un concours SIA 142 sur le secteur des Marronniers

Le Président fait voter l'entrée en matière.

Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. JIMAJA

M. JIMAJA indique que l'essentiel concernant ce secteur a été dit dans le rapport, pour lequel il remercie aussi l'autrice. Ce rapport est assez complet et toutes les informations relatives au crédit est notifié dans l'exposé des motifs.

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question ni de remarque.

Mme PRUNCU CUTILE donne lecture de la délibération.

Le Président passe au vote de la délibération.

Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

5.2 Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à engager les études nécessaires à l'établissement du plan localisé de quartier du secteur de la Susette

Le Président fait voter l'entrée en matière.

Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Le Président passe la parole à M. JIMAJA

M. JIMAJA remercie également l'autrice dudit rapport assez complet. Il est satisfait qu'après plusieurs années ce projet arrive presque à bout touchant, d'entente avec les propriétaires ainsi que toutes les entités qui sont concernées par ce périmètre. Il ajoute que ce vote de crédit va également permettre d'avancer sur ce secteur, qui avait été qualifié par un député de dent creuse à l'entrée du Grand-Saconnex. Une solution pourra assez rapidement être trouvée grâce aux études qui seront mises en œuvre.

Le Président ouvre la discussion

Il n'y a pas de question ni de remarque.

Mme TISSOT-BUCHOUX donne lecture délibération.

Le Président passe au vote de la délibération.

Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

6. Propositions du Conseil administratif

M. JIMAJA informe que les propositions concernant les commissions ont toutes été faites et sont disponibles sur CMNet.

M. POMATTO annonce qu'une Toutes commissions réunies aura lieu le 18 novembre 2024 autour du musée de la bande dessinée avec la présentation du montage financier du projet complet. M. POMATTO ajoute que le 9 décembre 2024, une commission Equipements publics présentera le vote du crédit d'étude concernant le stade du Blanché ; il indique que cette dernière a été repoussée et que par conséquent, en prenant compte du délai référendaire ainsi que des fériés de fin d'année, le début des études sera repoussé à mi-février 2025.

Mme PORTIER rappelle que la commission des Equipements publiques du 16 octobre 2024 présentera le projet du Parc des Délices avec des jeux inclusifs. De plus, une commission Environnement, agriculture, énergie est prévue le 26 novembre 2024, afin de présenter un crédit pour la remise à jour du plan des arbres sur la commune. Cette ligne a été retirée du budget 2025 afin que les commissaires puissent donner leurs avis au préalable.

7. Grands travaux

M. JIMAJA informe que concernant la route des Nations et la JAG, la base vie du chantier du tunnel des Nations, qui se trouve au bout de la Voie-de-Gex, sera définitivement enlevé prochainement à savoir mi-octobre.

8. Motions :

8.1 Intégration du Grand-Saconnex au programme « Français en été »

Le Président demande à Mme RUTA de lire la motion. Mme Ruta ajoute que des cours de français ont déjà été organisés au parc Sarasin au Grand-Saconnex en 2022, lors de l'arrivée de réfugiés ukrainiens ainsi que pour d'autres personnes de la commune de langues étrangères ; ces cours ont rencontré un vif succès. Des vidéos ont été postées par l'Hospice général sur YouTube, Mme RUTA invite les personnes qui souhaitent avoir plus d'informations de les visionner.

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question ni de remarque.

Le Président fait voter la motion.

Celle-ci est acceptée par 18 « oui », 0 « non », 3 abstentions.

8.2 Motions orales

Le Président demande s'il y a des motions orales.

Aucune motion orale n'est demandée.

9. Résolutions : néant

10. Questions des Conseillers municipaux

La Secrétaire, Mme TISSOT-BUCHOUX donne lecture des deux questions du public.

Mme Kathleen NIEDERHAUSER, qui pose deux questions :

- 1) Suite à l'article paru dans le GSI du mois octobre 2024, page 17, relatif à la révision du PDCom et qui annonce qu'une séance d'information publique aura lieu le 30 octobre 2024 pour la consultation publique partielle du PDCom, elle demande si une consultation publique complète a été prévue et quand ?
- 2) Deuxièmement, suite au refus par la majorité des Conseillers municipaux du plan guide, il a été déduit que cette majorité ne souhaitait pas que la commune participe à l'élaboration d'un plan guide, d'une quelconque manière que ce soit, et rien d'autre. Ne pensez-vous pas que les élus municipaux voulaient au contraire, suite à leur refus, que la commune élabore un PDCom comprenant l'entier de la commune, afin de pouvoir précisément se prononcer sur ce qui est planifié sur la zone 5 ouest, soit entre autres si : le Marais reste en l'état sur toutes les parcelles en naturel actuellement, soit sans école ou centre de formation, qu'il ne soit pas prévu de nouvelle centralité dans la zone 5 et que l'axe Sarasin – Terroux soit apaisé sur toute sa longueur et, non seulement sur une partie de Sarasin.

M. JIMAJA répond de manière générale aux questions du public. Concernant la première question, il rappelle qu'il y a déjà eu une consultation publique concernant ce dossier. Concernant la deuxième question, M. JIMAJA informe que le Conseil municipal a donné un mandat à la commune afin de faire une étude partielle sur une zone bien précise ; la consultation publique portera donc sur cette partie. Il ajoute que le reste du PDCom qui avait été présenté au public reste valable. Le Président informe le public qu'une réponse complète sera communiquée dans les meilleurs délais.

Mme MICHAUD ANSERMET pose deux questions, premièrement elle demande quels travaux sont en cours au parc Sarasin, est-ce une prolongation du Skate Parc ? Deuxièmement, Mme MICHAUD ANSERMET revient concernant sa demande du mois de juin dernier, d'installer des bancs supplémentaires au bas du parc Sarasin, à laquelle il avait été répondu par l'affirmative ; à savoir qu'un banc était disponible et qu'un deuxième devait être fabriqué. Cependant, à ce jour, il n'y a toujours pas de banc supplémentaire et la question n'est plus dans le tableau des questions du municipal.

Mme PORTIER répond à Mme MICHAUD ANSERMET qu'elle va se renseigner au sujet de la mise en place des bancs au parc Sarasin.

M. BAECHLER demande qui organise l'agenda des soirées de la commune, car il est stupéfait de constater qu'il y a trois événements simultanés prévus le mercredi 30 octobre 2024, à savoir : 1. la présentation du PDCom, 2. le vernissage du Marché de la création, et 3. la soirée Intelligence Artificielle (I.A) pour les PME à l'hôtel Noga Hilton, soirée dédiée aux indépendants et aux sociétés de la commune.

M. JIMAJA répond à M. BAECHLER que la présentation du PDCom a été agendée le 30 octobre 2024 car il n'y avait pas d'autres disponibilités avant 2025 et qu'il était primordial d'apporter des réponses

aux citoyens du Grand-Saconnex. M. JIMAJA est conscient qu'il y a ce même jour d'autres événements de la commune et en est navré.

M. PORTIER revient sur une motion concernant la demande de panneaux solaires sur les bâtiments de la commune, pour laquelle il n'a toujours pas de réponse. Il encourage le Conseil administratif d'accélérer cette demande, car cela fait bien deux années que cette demande est en suspens. De plus M. PORTIER demande s'il est possible d'installer sur la route de Colovrex, à la hauteur du stade, des bancs aux arrêts TPG pour les personnes qui attendent le bus et pour les personnes âgées qui se promènent le long de cette route et souhaiteraient se reposer. Il ajoute que deux, trois lieux dans la commune pourraient envisager l'installation de bancs. Finalement, M. PORTIER revient sur le récent incident d'un car bloqué dans la montée qui mène au parking du Stade du Blanché, et souhaite obtenir un rendez-vous avec M. JIMAJA afin de discuter de plusieurs propositions d'alternatives de parking pour les cars, entre autres vers le columbarium. Il souhaiterait également discuter de sa proposition d'envisager un emplacement pour les cars, lors de manifestations, dans l'espace où se trouve actuellement les containers du tunnel.

M. JIMAJA répond à M. PORTIER concernant les bancs aux arrêts de bus qu'une étude est en cours. Un plan a d'ailleurs été présenté concernant tous les arrêts de bus. Toutefois, il rappelle qu'il n'est pas toujours possible d'installer des bancs selon l'étroitesse des trottoirs. Toutefois, il pourrait être envisageable de mettre des bancs assis-debout (mobilier urbain permettant aux passants de s'appuyer sans pouvoir s'asseoir).

M. JIMAJA informe que le cas des cars bloqués sur la rampe qui monte au Centre sportif du Blanché a été étudié. Le coût s'élève à plus de CHF 300'000.- car il y a des règles à suivre. M. JIMAJA indique qu'à ce jour, les équipes adversaires sont informées par le club de football du Grand-Saconnex que les cars ne peuvent pas utiliser cette rampe, toutefois certains tentent l'aventure et restent bloqués ce qui a été le cas à plusieurs reprises.

M. JIMAJA ajoute que la Fédération de football exige que les joueurs arrivent au plus proche des vestiaires ; de ce fait les sauveteurs auxiliaires sont mandatés par la commune afin de procéder au déchargement sécurisé des équipes adverses pour leur permettre de traverser la route de Colovrex pour se rendre au stade en toute sécurité. Des études ont déjà été faites dans le sens d'utiliser l'espace en dessous du columbarium ou le parking des jardins familiaux. Néanmoins M. JIMAJA reste ouvert à toutes autres propositions.

Mme PERROTIN DURET revient sur la motion de février 2022, concernant les deux lignes de dallage lisse et n'est pas satisfaite de la réponse de M. POMATTO. En effet, elle demande pourquoi prévoir de changer tous les axes alors qu'elle demande simplement de rénover l'axe qui dessert les bâtiments Espace Pomme, aula Pommier et salle du Pommier. De plus, Mme PERROTIN DURET relève que M. POMATTO a indiqué qu'à ce jour il n'y avait pas de plainte particulière de la part des personnes à mobilité réduite, mais elle évoque que ces personnes renoncent simplement à sortir surtout le soir, pour par exemple se rendre à des réunions d'associations, ce qui va à l'encontre de la lutte que mène la commune contre l'isolement des personnes.

M. POMATTO revient sur une question de Mme MICHAUD ANSERMET du 9 septembre dernier et indique qu'il a contacté la Régie Rosset et confirme que l'eau n'était pas problématique au 18 chemin François-Lehmann ; et que contrairement au 6 chemin François-Lehmann, le 18 n'était pas concerné par le problème de légionellose.

De plus, M. POMATTO rappelle que la commission conjointe des Finances et Equipements publics se tiendra prochainement. Le responsable du service des équipements publics présentera d'une part la rénovation des fenêtres de l'école Village qui sont particulièrement abîmées, ainsi que la mise en place de panneaux solaires sur les bâtiments. M. POMATTO indique que lors de cette commission conjointe, il faudra essayer de trouver des dates de commissions.

Mme PORTIER en profite pour rappeler à tous qu'il ne faut jamais boire directement de l'eau chaude du robinet, mais qu'il faut la faire bouillir au préalable et ce pour éviter tous risques de contamination.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Pétition « Préserver la santé des chiens à Genève »

Le Président rappelle que la pétition a été lue lors du Conseil municipal du 9 septembre 2024.

Le Président ouvre la discussion.

Il n'y a pas de question ni de remarque.

Le Président indique que le Bureau propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour traitement.

Le Président fait voter la proposition.

Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

11.2 Autres propositions

Mme GIROD revient sur sa proposition du 9 septembre 2024, qui était la remise en état de l'éclairage de la sculpture de Mme Blanché « Le Nuage », qui n'a pas fonctionné depuis des années. Comme elle pensait que c'était un problème technique, Mme GIROD avait proposé que la commission Equipements publics se réunisse pour en discuter. Toutefois, peut-être que c'est plutôt la commission Fonds de décoration qui doit s'occuper de cette proposition. Mme GIROD rappelle que cette sculpture avait coûté CHF 320'000.- à l'époque.

Mme STUDER, suite à une demande d'un jeune garçon lui demandant pourquoi des pierres sortent du sol, propose que le Conseil administratif pose une plaque explicative vers le menhir. D'autre part, Mme STUDER remercie sincèrement le Conseil d'administratif d'avoir mis en lumière "Octobre Rose" dans un article du GSI.

M. STEINER réitère sa proposition faite ce jour lors du huis-clos afin que le Conseil administratif en soit également informé. Le formulaire « Engagement à respecter la politique de sécurité et la directive relative à l'utilisation des ressources informatiques » doit être signé par tous les conseillers municipaux. Il propose de recevoir la base légale qui contraindrait les élus municipaux à signer et de plus que le formulaire soit rédigé de façon à ce qu'il concerne les Conseillers municipaux, car actuellement ce document parle du contrat de travail pour les employés de la commune. M. STEINER souhaite également savoir les conséquences pour les Conseillers municipaux si ce document n'est pas signé.

Mme MAMIN-TISSOT revient concernant la proposition de Mme GIROD de la remise en état de la sculpture "Le Nuage" et propose que la commission Equipements public ou Fonds de décoration reprenne ce dossier.

Mme PORTIER considère que ce dossier doit plutôt passer en commission Fonds de décoration que Equipements publics ou Environnement, agriculture, énergie. Elle ajoute que cette œuvre utilisait un débit d'eau phénoménal.

M. POMATTO ajoute que la commission Fonds de décoration serait idéale et laisse le Conseil municipal décider le bienfondé de la remise en état de cette œuvre "Le Nuage".

Le Président tranche en proposant que ce soit une commission conjointe Equipements publics et Fonds de décoration et passe au vote de cette proposition qui est acceptée à l'unanimité.

Mme PORTIER propose d'ajouter la commission Fonds de décoration à la commission Equipements publics du mercredi 16 octobre prochain afin de discuter des travaux concernant « le Nuage ».

12. Communications et divers

12.1 Agenda des manifestations

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2024

- Gardiol Futsal League le 19 octobre 2024, les inscriptions sont obligatoires via Instagram, l'entrée est gratuite, cet évènement est une initiative de la Jeunesse de Gardiol.

12.2 Autres communications / Remarques

M. EYA-NCHAMA annonce que c'est l'anniversaire de son jeune ami rencontré il y a 45 ans, M. SINTADO.

Le Président souhaite également un joyeux anniversaire à M. SINTADO.

Mme MONNIER annonce que depuis le 1^{er} septembre 2024, elle est la nouvelle Président et Cheffe de fraction du parti du « GAG » Groupement apolitique du Grand-Saconnex.

Le Président rappelle que le repas de jetons aura lieu le 12 décembre prochain et demande de bien vouloir compléter le document qui circule actuellement dans la salle. Il rappelle également que la sortie du Président aura lieu le samedi 24 mai 2025. De plus amples renseignements pour ces deux évènements suivront. Finalement, le Président annonce qu'il a été interviewé par le GHI et que l'article sortira ce mercredi 9 octobre 2024.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance publique à 21h24.

La Secrétaire

Valérie TISSOT-BUCHOUX

Le Président

Yann SIMETH

Annexe du point 10

Questions posées à la séance du
Conseil municipal du lundi 7 octobre 2024

Kathleen Niederhauser :

Je me réfère à l'article paru dans le journal Grand-Saconnex informations du mois d'octobre 2024, relatif à la révision des PDCom (page 17), et souhaite vous demander :

- 1) Vous annoncez qu'une séance d'information publique aura lieu le 30 octobre 2024, consultation publique partielle du PDCom. Pouvez-vous nous dire si une consultation publique complète a été prévue et quand ?
- 2) Le plan guide a été refusé par la majorité des conseillers municipaux. Il en a été déduit uniquement que cette majorité ne souhaitait pas que la commune participe d'une quelconque manière à l'élaboration d'un plan guide et rien d'autre.

Ne pensez-vous pas que les élus municipaux voulaient au contraire, suite à leur refus, que la commune élabore un PDCom comprenant l'entier de la commune afin de pouvoir précisément se prononcer ce qui est planifié sur la zone 5 Ouest, soit, entre autres, si

- le Marais reste en l'état sur toutes les parcelles en nature actuellement, soit sans école ou centre de formation,
- qu'il ne soit pas prévu de nouvelle centralité dans la Z5
- et que l'axe Sarasin-Terroux soit apaisé sur toute sa longueur et non seulement sur une partie de Sarasin ?